

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE D'ALBE

Arrondissement
de Sélestat

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre Conseillers
élus : 11

SEANCE DU 29 MARS 2016

Convocation du : 17/03/2016

Nbre Conseillers
en fonction : 11

Le Maire : Dominique HERRMANN

Les Adjoints : Fabien DOLLE

Nbre Conseillers
présents : 6

MARTIN Francis

La conseillère : KLEIN Cathy.

Les conseillers : BARTHEL Damien, KARDOUH
Abdessamad.

Absents excusés : FAHRER Christelle, Christine SENFT, BAUER David, LEDERMANN David
et STRIEVI Manuel.

Début de séance : 20h00

M. le Maire souhaite la bienvenue aux conseillers, excuse les absents suivants : Christine SENFT
qui donne procuration à Fabien DOLLE, David BAUER, Christelle FAHRER, David
LEDERMANN qui donne procuration à Dominique HERRMANN, Manuel STRIEVI qui donne
procuration à Cathy KLEIN et passe à l'ordre du jour.

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 26/02/2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le compte-rendu de la séance du 26 février 2016.

2) VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES 2016.

Le Conseil Municipal prend connaissance des bases 2016.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et entendu les explications du Maire décide de passer
au vote des taux ; 7 voix pour une augmentation de 2 % du taux et 2 voix pour une augmentation
des taux de 1 %.

Les taux pour l'exercice 2016 sont arrêté comme suit :

Taxe d'habitation : 9.96 %

Taxe sur le foncier bâti : 5.74 %

Taxe sur le foncier non bâti : 58.83 %

Produit fiscal attendu : 92 082

Total des allocations compensatrices : 5 603 €

Prélèvement GIR : 11 330€

Le produit nécessaire à l'équilibre du budget : 86 355 €

3) DEMANDE DE SUBVENTION DETR POUR LA SECURISATION DE LA VOIRIE.

En complément de la délibération du 26 février 2016 point 7, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter l'opération des travaux de d'aménagement et de sécurisation de l'espace public.
- D'adopter le devis y correspondant pour un montant de 16 134.55 € H.-T.
- De solliciter la DETR (dotation d'équipement des Territoires Ruraux) dans le cadre de la de l'aménagement et de la sécurisation de l'espace public en agglomération.
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.
- De voter le plan de financement suivant :

| DEPENSES | |
|---|-----------------------------|
| AMENAGEMENT SECURITAIRE | MONTANT H.T. 16 134.55 € |
| TOTAL H.T. | 16 134.55 € |
| RECETTES | |
| DETR SECURITE (estimé à 35 %) | MONTANT 5 647.09 € |
| ENVELOPPE PARLEMENTAIRE (estimé à 40 %) | 6 453.82 € |
| TOTAL SUBVENTIONS | 12 100.91 € |
| A LA CHARGE DE LA COMMUNE | 4 033.64 € |
| TOTAL | 16 134.55 € |

- De voter l'échéancier de réalisation de l'opération dont la date prévisionnelle de commencement est le 1^{er} juin 2016 pour une durée prévisionnelle des travaux d'une semaine.

4) DEMANDE DE SUBVENTION DETR POUR L'ACCESSIBILITE DE L'ECOLE

En complément de la délibération du 26 février 2016 point 7, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter l'opération des travaux d'accessibilité de l'école et la mise en place de deux places de stationnement pour personnes à mobilité réduite.
- D'adopter le devis y correspondant pour un montant de 5 898.95 € H.-T.
- De solliciter la DETR (dotation d'équipement des Territoires Ruraux) dans le cadre des de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

- D'autoriser le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.
- De voter le plan de financement suivant :
- De solliciter la DETR (dotation d'équipement des Territoires Ruraux) dans le cadre des travaux de mise en accessibilité des établissements recevant du public.
- De voter le plan de financement ci-contre :

| DEPENSES | |
|---|----------------------------|
| TRAVAUX D'ACCESSIBILITE | MONTANT H.T. 5 898.95 € |
| TOTAL H.T. | 5 898.95 € |
| RECETTES | |
| DETR ACCESSIBILITE (estimé à 40 %) | MONTANT 2 359.58 € |
| ENVELOPPE PARLEMENTAIRE (estimé à 40 %) | 2 359.58 € |
| TOTAL SUBVENTIONS | 4 719.16 € |
| A LA CHARGE DE LA COMMUNE | 1 179.79 € |
| TOTAL | 5 898.95 € |

- De voter l'échéancier de réalisation de l'opération dont la date prévisionnelle de commencement est le 1^{er} juin 2016 pour une durée prévisionnelle des travaux d'une semaine.

5) RESERVES FONCIERES COMMUNALES.

Constitution de réserves foncières nécessaires à la réalisation d'équipements communaux dans le cadre de l'aménagement foncier agricole et forestier d'Albé.

Dans le cadre de l'aménagement foncier agricole et forestier en cours dans la commune d'ALBÉ avec extension sur la commune de VILLÉ, le Conseil Municipal souhaite la constitution de réserves foncières.

En conséquence, le Conseil Municipal demande qu'en application des dispositions des articles L.123-27 à L.123-31 du code rural et de la pêche maritime, les terrains nécessaires à l'exécution ultérieure de projets communaux ou intercommunaux d'équipement, d'aménagement, de protection et de gestion de l'environnement et des paysages ou de prévention des risques naturels, soient attribués à la commune dans le plan de l'aménagement foncier agricole et forestier aux emplacements numérotés et délimités suivant le plan ci-joint, d'une superficie totale de 1 ha 76 a 48 ca représentant 7810 points de l'aménagement foncier.

Ces réserves sont destinées à la réalisation des projets d'équipement, d'aménagement, de protection et de gestion de l'environnement et des paysages ou de prévention des risques naturels suivants :

N° 1 Commune d'ALBÉ (*Extension du cimetière*)

Lieu-dit : Kappelfeld

Section 3 : parcelle entière n° 158

parcelle touchée en partie n° 160

N° 2 Commune d'ALBÉ (*Protection de l'environnement et des paysages*)

Lieu-dit : Dorfmaten

Section 5 : parcelles touchées en partie n° 341 à 346
parcelles entières n° 333 à 340

N° 3 Commune d'ALBÉ (*Protection de l'environnement et des paysages*)

Lieudit : Schanzmatten

Section 21 : parcelles entières n° 162 à 165
parcelle touchée en partie n° 152

N° 4 Commune d'ALBÉ (*Protection de l'environnement, des paysages et du patrimoine*)

Lieudit : In der Grub

Section 21 : parcelles touchées en partie n° 314 et 362

La commune dispose dans le périmètre des apports nécessaires pour la constitution de ces réserves à savoir 195 ha 76 a 18 ca représentant 830 538 points.

Le Conseil Municipal prend note que la commune ne pourra ultérieurement solliciter de déclaration d'utilité publique que dans la mesure où les réserves foncières ainsi constituées seront soit épuisées, soit inadaptées aux équipements à réaliser.

6) DEMANDE DE SUBVENTION.

Suite à la demande de subvention de la Société d'Histoire du Val de Villé pour la prochaine édition de « La Vallée de Villé 1975-2015...40 années d'histoire contemporaine », le conseil à l'unanimité décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 50 € qui se rajoute à la subvention annuelle de 150 €.

Fin de séance à 21H45.